



Charte d'éco-responsabilité

Caux vallée de Seine



SOMMAIRE



L'exemplarité et l'apprentissage collectif au service du développement durable	3
Les principes de la Charte d'Éco-responsabilité	4
Un engagement concrêt et opérationnel	
Sensibilisation	5
Actions structurantes	8
Bonnes pratiques	13
Actions de support méthodologique	18
Annexes	
Description des marchés cibles	22
Détail de l'action « s'engager dans l'achat public responsable »	23

L'exemplarité et l'apprentissage collectif au service du développement durable

L'année 2007 aura consacré des avancées notables sur la prise en compte des enjeux de développement durable, tant à l'échelle internationale que nationale et locale. Le prix Nobel de la Paix a été remis à l'ex Vice-président des États-Unis Al Gore et au Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC). En France, quatre mois de concertation ont associé les acteurs institutionnels, des représentants de la société civile et des citoyens lors du Grenelle de l'Environnement. Conscient de ses propres enjeux, le territoire Caux vallée de Seine a souhaité un élargissement progressif vers une approche plus globale et intégrée comme pour de précédentes initiatives telles que la charte de Pays et la construction du parc Eana.

C'est donc au moment de la création de la communauté de communes Caux vallée de Seine sur la base de l'excellence économique, du cadre de vie privilégié, de la solidarité organisée ainsi que de l'offre touristique moderne et diversifiée, que les collectivités de ce territoire ont décidé de s'engager vers un développement durable.

Ainsi, en initiant la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine, les communes de Bolbec, Caudebec-en-Caux, Gruchet-le-Valasse, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon et la communauté de communes Caux vallée de Seine ont choisi de donner une cohérence d'ensemble et d'exemplarité en matière de développement durable sur la base d'une culture émergente (gestion différenciée, incitations financières pour les économies d'énergie, projet d'épicerie sociale...).

Élaborée en concertation avec les équipes municipales des 5 communes initiatrices et la collaboration de toutes les communes du territoire à travers un questionnaire et des ateliers de réflexion, la présente Charte d'éco-responsabilité Caux vallée de Seine est une entrée progressive dans une démarche de développement durable plus globale qui est celle de l'Agenda 21.

La commune de Gruchet-le-Valasse, au travers de la présente charte, formalise sa volonté de confirmer dès maintenant, par des actions concrètes, l'engagement qu'elle a pris en se lançant dans une démarche d'Agenda 21.

Didier Peralta
Maire de Gruchet-le-Valasse

UNE LOGIQUE D'EXEMPLARITÉ ET D'APPRENTISSAGE

La Charte d'éco-responsabilité est un **engagement formalisé** de la communauté de communes et des cinq communes initiatrices¹ de l'Agenda 21. Elle se positionne également comme un **guide pour l'action** à destination des futures communes signataires.

UNE CHARTE OPÉRATIONNELLE, QUI REPOSE SUR DES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- **Des actions de sensibilisation** destinées à informer et à mobiliser les acteurs locaux (par exemple *lancer une campagne de sensibilisation interne aux économies d'énergie*)
- **Des actions structurantes**, visant des changements de fond basés sur l'évolution des métiers, des modes de collaboration... (par exemple *s'engager dans l'achat public responsable*).
- **Des bonnes pratiques** reposant sur des actions simples, pouvant être rapidement déployées et appelant des changements de comportement (par exemple *trier le papier usagé*).
- Des actions de **support méthodologique**, pour favoriser l'apprentissage collectif (par exemple *utiliser la grille de questionnement développement durable pour les nouveaux projets*).

UN ENGAGEMENT FORMEL

- **Des actions incontournables** à toutes les communes signataires de la Charte
 - Quelques actions communes sont incontournables et sont donc sélectionnées par défaut et caractérisées par . Elles sont au nombre de 6. Signer la Charte d'éco-responsabilité revient donc à s'engager à la mise en œuvre de ces actions.

- L'action « s'engager dans l'achat responsable » est particulière. En effet, celle-ci est présélectionnée mais la collectivité doit choisir au moins un marché cible puis sélectionner des objectifs associés à chaque marché cible retenu. Ce dernier choix se fait dans l'annexe 2 en page 23 de ce document.

- Quatre autres actions « à la carte » sont également à choisir au sein des 4 familles d'actions. Ces actions ne sont pas préalablement cochées mais sont également indispensables afin de s'engager à un minimum de 10 actions lors de la signature de la charte.

Des actions optionnelles

Au-delà des actions incontournables, chaque collectivité peut choisir librement les actions qu'elle souhaite déployer. Il lui suffit alors de cocher l'action retenue .

UN DISPOSITIF DE SUIVI

Pour la première année, le suivi sera assuré par le Comité technique². Ce suivi répond à un souci d'amélioration continue. Le travail du Comité technique portera notamment sur les indicateurs (choix, modalités de renseignement et d'utilisation). Il visera également à partager les retours d'expériences, en cherchant à mettre en évidence les facteurs clés de succès et les points de vigilance liés au déploiement des actions. Au-delà de 2008, un Comité de suivi dédié intégrera les représentants de toutes les communes signataires.

Le suivi du déploiement de la Charte d'éco-responsabilité permettra également d'en actualiser le contenu.

L'équipe projet de la communauté de communes sera l'interlocutrice des communes signataires de la Charte d'éco-responsabilité.

¹ Bolbec, Caudebec-en-Caux, Gruchet-le-Valasse, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon

² Composé des Référents techniques et politiques des 5 communes initiatrices.



SENSIBILISATION



Promouvoir les bonnes pratiques auprès des agents et des élus, au travers d'affiches de sensibilisation élaborées par la communauté de communes

De simples gestes permettent d'agir en faveur du développement durable, qu'il s'agisse des économies d'énergie, du déplacement ou encore du tri des déchets. Afin d'appuyer ce changement de pratiques, la communauté de communes va élaborer un jeu d'affiches d'information dont les maquettes seront mises à disposition des communes adhérentes pour personnalisation aux couleurs de la ville.

- ▶ Pilotes de l'action : communauté de communes et services communication
- ▶ Partenaires : communes signataires de la Charte
- ▶ Destinataires : agents et élus de la collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD*

- Changement climatique et atmosphère
- Biodiversité, ressources et milieux
- Épanouissement humain et qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement responsable



Lancer une campagne de sensibilisation interne aux économies d'énergie

L'ADEME propose une opération de sensibilisation des salariés en mettant à disposition un programme et des outils pédagogiques. Cette opération se déploie sur 3 semaines pour assurer une référence des consommations, le travail de sensibilisation en lui-même et procéder à une évaluation finale.

- ▶ Pilotes de l'action : commune ou communauté de communes
- ▶ Partenaires : ADEME, ambassadeurs 21, EDF Distributeur
- ▶ Destinataires : agents de la collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD*

- Changement climatique et atmosphère
- Biodiversité, ressources et milieux
- Épanouissement humain et qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement responsable

* Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables



Sensibiliser les jardiniers « amateurs » aux impacts de leurs pratiques

Informers les jardiniers amateurs sur « l'éco jardinage » implique de travailler sur les techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires (paillage, eau chaude), la réduction des prélèvements en eau (récupération des eaux pluviales), le traitement des déchets verts (composteurs) et le maintien de la biodiversité. Les jardins familiaux constitueront par exemple des lieux privilégiés pour cette sensibilisation. Des demi-journées d'expérimentation pourront également être organisées.

- ▶ Pilotes de l'action : responsables espaces verts des communes
- ▶ Partenaires : associations, Fédération Départementale des Jardins Familiaux, ADEME
- ▶ Destinataires : jardiniers amateurs
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-



Promouvoir un comportement alimentaire sain et équilibré

L'équilibre nutritionnel est essentiel à la bonne santé. La semaine du goût, par exemple, sera l'occasion de proposer des repas intégrant des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective (cantines scolaires, restaurants municipaux...) et de favoriser les échanges autour des pratiques alimentaires (production et consommation).

- ▶ Pilotes de l'action : service(s) compétent(s)
- ▶ Partenaires : écoles, agents municipaux, DRASS, délégataires de restauration collective
- ▶ Destinataires : agents, enfants...
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-



Organiser une manifestation thématique autour du développement durable

Les enjeux de développement durable se traduisent très concrètement au quotidien : efficacité énergétique, transport, déchets, solidarité Nord - Sud... Afin d'appuyer cette prise de conscience, le développement durable sera mis en valeur dans le cadre des manifestations locales. Il pourra s'agir d'un événement dédié (Semaine du Développement Durable, Quinzaine du commerce équitable par exemple) ou d'une manifestation existante (marché de Noël et commerce équitable par exemple).

- ▶ Pilotes de l'action : service communication / affaires culturelles
- ▶ Partenaires : associations, artisans, commerçants, producteurs...
- ▶ Destinataire : grand public
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

ACTIONS STRUCTURANTES



S'engager dans l'achat public responsable

En s'engageant dans l'achat public responsable, la collectivité doit appliquer la méthodologie détaillée dans les 4 points ci-dessous :

1. DÉFINIR DES MARCHÉS CIBLES CONCERNÉS PAR L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

Sept marchés cibles sont proposés
(cf. Annexe 1 page 23 pour une description détaillée) :

- Véhicules légers
- Véhicules lourds
- Éclairage des bâtiments
- Éclairage public
- Papier
- Produits d'entretien
- Alimentation

- ▶ Pilotes de l'action : Conseil Municipal / Conseil Communautaire
- ▶ Partenaires : Services concernés par les marchés sélectionnés, service marchés publics
- ▶ Destinataires : Élus et directions
- ▶ Calendrier : 2008

2. RÉALISER UN INVENTAIRE DES PRATIQUES D'ACHAT SUR LES MARCHÉS CIBLES SÉLECTIONNÉS

L'inventaire des pratiques permettra de caractériser l'existant pour mieux répondre aux objectifs définis : acteurs, rôles, quantité, montant, fournisseurs... Un tableau d'analyse type sera mis à disposition (format Excel) afin de faciliter cette étape clé de l'achat public responsable.

- ▶ Pilotes de l'action : service concerné par le(s) marché(s) sélectionné(s), service marchés publics
- ▶ Partenaires : Réseau local de l'achat public responsable
- ▶ Destinataires : service concerné par le(s) marché(s) sélectionné(s)
- ▶ Calendrier : 2008

3. DÉFINIR LES OBJECTIFS À ATTEINDRE SUR LES MARCHÉS CIBLES SÉLECTIONNÉS

Cf. annexe 2 p 22 pour le détail et le choix des objectifs par marché.

- ▶ Pilotes de l'action : Conseil Municipal / Conseil Communautaire
- ▶ Partenaires : Services concernés par les marchés sélectionnés
- ▶ Destinataires : Élus et directions
- ▶ Calendrier : 2008

4. CHOISIR DES ACTIONS SUPPORT DANS LES BONNES PRATIQUES

L'achat public responsable est inévitablement associé à des changements de modes de consommation. Ces derniers peuvent être mis en place à travers des actions listées dans la famille des bonnes pratiques (cf. page 23 « actions supports de l'achat public responsable »).

- ▶ Pilotes de l'action : Conseil Municipal / Conseil Communautaire
- ▶ Partenaires : Services concernés par les bonnes pratiques sélectionnées
- ▶ Destinataires : collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-



Désigner un élu de la collectivité en charge du développement durable

L'élu en charge du développement durable aura un avis consultatif sur tous les projets de la collectivité.

- ▶ Pilotes de l'action : Conseil Municipal / Conseil Communautaire
- ▶ Partenaires : /
- ▶ Destinataire : /
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

Intégrer des clauses sociales dans les marchés de travaux ou de prestations de services

Il s'agira de définir des critères d'attribution du marché qui favorisent l'accès à l'emploi aux personnes qui en sont éloignées, soit par le recours à des acteurs de l'insertion (EI, ETTI...) et des entreprises du secteur protégé (ESAT...), soit par la formation (contrat de qualification...).

- ▶ Pilotes de l'action : Pôle « accompagnement » de la CVS
- ▶ Partenaires : services concernés des communes
- ▶ Destinataires : personnes éloignées du marché de l'emploi
- ▶ Calendrier : 2008

.....
PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable

Sensibiliser aux économies d'énergie lors de l'acquisition de terrains

Les services municipaux remettront aux futurs propriétaires, lors de la déclaration préalable, un livret de sensibilisation élaboré par la CAUE (sous condition d'adhésion à ce dernier) et l'ADEME, destiné à donner des repères clés en matière de construction (orientation, choix des énergies...).

- ▶ Pilotes de l'action : service de l'urbanisme
- ▶ Partenaires : CAUE, ADEME
- ▶ Destinataires : particuliers
- ▶ Calendrier : 2008

.....
PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable

Suivre ses consommations dans une logique d'économie de flux

La maîtrise des consommations de la collectivité reposera sur des tableaux de suivi. Seront suivis l'énergie (gaz, électricité, fuel...), l'eau, le papier. Cette action s'inscrit dans une logique d'amélioration et suppose la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions correctrices proposées dans la Charte.

- ▶ Pilotes de l'action : services techniques / contrôle de gestion / service finance
- ▶ Partenaires : Directeur des Services Techniques de Bolbec / EDF distributeur
- ▶ Destinataires : Élus et directions
- ▶ Calendrier : 2008

.....
PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable

Assurer une gestion différenciée des espaces verts

Afin de capitaliser sur les pratiques existantes et d'assurer un apprentissage collectif, un réseau d'échange et de partage sera créé. Il regroupera les responsables des services espaces verts des collectivités signataires de la Charte.

- ▶ Pilotes de l'action : service espace vert de Notre-Dame-de-Gravenchon
- ▶ Partenaires : responsables services espace vert des autres communes
- ▶ Destinataires : services espaces
- ▶ Calendrier : 2008

.....
PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable



Formaliser ou créer des partenariats entre les établissements d'hébergement de personnes âgées, les clubs seniors, les écoles, les centres de loisirs crèches pour des actions intergénérationnelles

Cette action pourra se traduire de différentes façons : activités culturelles ou sportives communes, soutien scolaire, lecture dans les maisons de retraite...

- ▶ Pilotes de l'action : services compétents de la collectivité, conseils municipaux d'enfants et/ou de jeunes, conseils des sages.
- ▶ Partenaires : clubs seniors, écoles, crèches municipales, centres de loisirs municipaux, CLIC gérontologique, Pôle « accompagnement » de la CVS
- ▶ Destinataires : personnes âgées, jeunes
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changement climatique et atmosphère
- Biodiversité, ressources et milieux
- Épanouissement humain et qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement responsable

.....

BONNES PRATIQUES



Tri sélectif

Des poubelles permettant le tri sélectif seront installées dans les bâtiments municipaux. Afin de renforcer l'efficacité de cette mesure, des affiches de sensibilisation expliqueront les principes du tri (ne pas déchirer les feuilles...) et le personnel de ménage sera formé.

- ▶ Pilotes de l'action : services techniques
- ▶ Partenaires : ambassadeurs du tri (à destination des personnels de ménage), ambassadeurs 21 (à destination des agents)
- ▶ Destinataires : agents et délégataires de service
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changement climatique et atmosphère
- Biodiversité, ressources et milieux
- Épanouissement humain et qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement responsable

.....



Utiliser des lampes basse consommation dans les bâtiments de la collectivité

[action support de l'achat public responsable]

Lors du remplacement d'ampoules « classiques » (à incandescence), les lampes fluocompactes seront privilégiées. Une vigilance particulière sera accordée au recyclage de ces lampes en fin de vie.

- ▶ Pilotes de l'action : services techniques (bâtiments)
- ▶ Partenaires : services marchés publics
- ▶ Destinataire : collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changement climatique et atmosphère
- Biodiversité, ressources et milieux
- Épanouissement humain et qualité de vie
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement responsable

.....

□ Paramétrer les imprimantes et les ordinateurs en fonction recto-verso par défaut [action support de l'achat public responsable]

Le service informatique (ou équivalent) assurera la modification des paramètres d'impression du parc informatique de la commune.

- ▶ Pilotes de l'action : service informatique
- ▶ Partenaires : /
- ▶ Destinataires : Élus et agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

□ Instaurer des procédures de dématérialisation [action support de l'achat public responsable]

L'envoi de documents numériques sera privilégié à la photocopie systématique, tout comme les présentations informatiques lors de réunion de travail. Les agents et les élus seront invités à insérer la mention « n'imprimez ce mail que si cela est nécessaire » dans les outils de messagerie.

- ▶ Pilotes de l'action : directions
- ▶ Partenaires : ambassadeurs 21
- ▶ Destinataires : Élus et agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

□ Installer des mousseurs sur les robinets et des chasses d'eau à double débit [action support de l'achat public responsable]

Des mousseurs hydroéconomiques seront installés dans tous les espaces sanitaires des bâtiments publics. Ils permettront de réduire le débit de chaque robinet de 30 à 70 % sans perte de confort. De même, pour tout remplacement de chasse d'eau, l'utilisation de toilettes à ultra bas volume (UBV) sera privilégiée (consommation maximum 6 litres par cycle et de 3 litres en utilisation légère).

- ▶ Pilotes de l'action : services techniques (bâtiments)
- ▶ Partenaires : /
- ▶ Destinataire : collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

□ Former les agents à l'éco-conduite [action support de l'achat public responsable]

Cette formation permettra aux agents d'apprendre à conduire de façon souple en milieu urbain, à mieux passer leurs vitesses, à entretenir son véhicule... afin de réduire la consommation de carburant et de réduire les risques d'accidents.

- ▶ Pilotes de l'action : service des ressources humaines
- ▶ Partenaires : Police Municipale Intercommunale, services techniques (voirie)
- ▶ Destinataires : agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

Diminuer le nombre de produits utilisés pour le nettoyage

[action support de l'achat public responsable]

Il s'agit de remplacer les différents produits utilisés par des nettoyants universels (toutes surfaces par exemple). Une attention particulière sera accordée à la toxicité des produits (Composés Organiques Volatils, conservateurs ayant un potentiel bioaccumulatif, phosphates, mercure... voir les certifications NFE ou éco labels européens) et à la diffusion d'instructions claires pour éviter les surdosages.

- ▶ Pilotes de l'action : service(s) compétent(s)
- ▶ Partenaires : services marchés publics
- ▶ Destinataire : collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

Changement climatique et atmosphère	<input type="checkbox"/>
Biodiversité, ressources et milieux	<input checked="" type="checkbox"/>
Épanouissement humain et qualité de vie	<input checked="" type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité	<input type="checkbox"/>
Dynamique de développement responsable	<input checked="" type="checkbox"/>

.....

Respecter des principes de base de l'éco communication

[action support de l'achat public responsable]

Pour l'élaboration de documents de communication papier, la collectivité veillera à utiliser des formats classiques, à éviter les aplats de couleurs et préférera le vernissage au pelliculage. Quand cela sera possible, elle produira une version électronique de son document. Elle sera enfin vigilante à l'obsolescence des informations fournies.

- ▶ Pilotes de l'action : service communication
- ▶ Partenaires : reprographie
- ▶ Destinataire : service de communication
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

Changement climatique et atmosphère	<input type="checkbox"/>
Biodiversité, ressources et milieux	<input checked="" type="checkbox"/>
Épanouissement humain et qualité de vie	<input type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité	<input type="checkbox"/>
Dynamique de développement responsable	<input checked="" type="checkbox"/>

.....

Acheter du café issu du commerce équitable

[action support de l'achat public responsable]

Qu'il s'agisse d'achat direct ou indirect (distributeur automatique), un minimum de 30 % du café acheté sera issu du Commerce Équitable. La même initiative peut être prise sur d'autres types de boisson (jus d'orange, thé, chocolat...). Les produits achetés peuvent, de plus, être issus de l'agriculture biologique.

- ▶ Pilotes de l'action : service(s) compétent(s)
- ▶ Partenaires : communauté de communes (action déjà déployée)
- ▶ Destinataire : collectivité
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

Changement climatique et atmosphère	<input type="checkbox"/>
Biodiversité, ressources et milieux	<input type="checkbox"/>
Épanouissement humain et qualité de vie	<input checked="" type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité	<input checked="" type="checkbox"/>
Dynamique de développement responsable	<input checked="" type="checkbox"/>

.....

Remplacer les bouteilles d'eau en plastique par des carafes d'eau lors des réunions

La consommation de bouteilles d'eau minérale a un impact non négligeable en termes de prélèvement de ressources et de pollution. L'eau du robinet étant parfaitement potable (sauf avis contraire de la DDASS), sa consommation sera privilégiée dans les services des communes et de la communauté de communes.

- ▶ Pilotes de l'action : directions
- ▶ Partenaires : /
- ▶ Destinataires : Élus et agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....

PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD

Changement climatique et atmosphère	<input checked="" type="checkbox"/>
Biodiversité, ressources et milieux	<input checked="" type="checkbox"/>
Épanouissement humain et qualité de vie	<input type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité	<input type="checkbox"/>
Dynamique de développement responsable	<input checked="" type="checkbox"/>

.....



ACTIONS DE SUPPORT MÉTHODOLOGIQUE



Nommer un ou des ambassadeurs 21

Les ambassadeurs 21 ont un rôle clé de relais de l'information et de mobilisation au sein des communes signataires de la Charte. Ils sont choisis sur la base du volontariat parmi les agents communaux et intercommunaux. Lorsqu'il ne sera pas possible de désigner un agent comme ambassadeur, l' élu en charge du développement durable pourra se porter volontaire pour effectuer ce relais au sein de sa commune.

- ▶ Pilotes de l'action : référents Agenda 21 (Comité technique)
- ▶ Partenaires : services
- ▶ Destinataires : agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....
 PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable



Diffuser la lettre d'information Agenda 21

La lettre d'information Agenda 21 sera réalisée par la communauté de communes qui la mettra à disposition des communes adhérentes sous la forme d'un fichier informatique. Les ambassadeurs 21 assureront sa diffusion au sein des services des collectivités signataires de la Charte.

- ▶ Pilotes de l'action : Chargé de mission Agenda 21, service communication de la communauté de communes
- ▶ Partenaires : référents Agenda 21 (Comité technique), ambassadeurs 21
- ▶ Destinataires : Élus et agents
- ▶ Calendrier : 2008

.....
 PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable



Diffuser le « passeport développement durable » Caux vallée de Seine

Le passeport développement durable est un guide proposant des gestes citoyens en faveur du développement durable. Élaboré par la Communauté de communes, il est adapté au contexte du territoire. Il sera remis aux habitants qui ont participé à des actions en faveur du développement durable ou lors d'événements particuliers (journée de sensibilisation dans une école...). La communauté de communes mettra la maquette à disposition des communes adhérentes afin de personnaliser le passeport aux couleurs de la ville.

- ▶ Pilotes de l'action : Communauté de communes et services communication
- ▶ Partenaires : organisateurs (Communes, écoles, associations...)
- ▶ Destinataires : participants à des actions
- ▶ Calendrier : 2008

.....
 PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable



Assurer un relais d'information et d'expression sur Internet

Les communes disposant d'un site internet créeront une rubrique dédiée au développement durable. Cette dernière présentera les actions engagées par la commune et relatera les informations générales concernant le déploiement de la Charte d'Éco-responsabilité et de l'Agenda 21, notamment en créant un lien vers la page Agenda 21 du site de la communauté de communes lorsque celle-ci sera en ligne.

- ▶ Pilotes de l'action : service communication de la communauté de communes
- ▶ Partenaires : service communication et informatique des communes
- ▶ Destinataire : grand public
- ▶ Calendrier : 2008

.....
 PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
 Changement climatique et atmosphère
 Biodiversité, ressources et milieux
 Épanouissement humain et qualité de vie
 Cohésion sociale et solidarité
 Dynamique de développement responsable

Participer au Réseau local de l'achat public responsable

Afin de faciliter le retour d'expériences et la mise en œuvre des actions d'achat public responsable proposées dans la Charte, les acheteurs des communes signataires de la Charte et engagées constitueront un réseau local. Celui-ci se réunira occasionnellement pour partager les avancées de ces actions. La collectivité adhérente désignera le ou les agents qui participeront à ce réseau.

- ▶ Pilotes de l'action : communauté de communes
- ▶ Partenaires : communes signataires de la Charte
- ▶ Destinateurs : acheteurs
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

Mener des formations métier en lien avec le développement durable

Au-delà des écogestes, chacun peut être interpellé par le développement durable, dans ses pratiques professionnelles, son métier. Il s'agira dès lors d'identifier les attentes éventuelles des services et de répondre aux besoins formulés (par exemple nouveaux matériaux d'isolation ou de revêtement, éco communication...). La collectivité portera une attention particulière aux formations existantes pouvant répondre à ces attentes et relaiera l'information aux autres collectivités adhérentes.

- ▶ Pilotes de l'action : services des ressources humaines
- ▶ Partenaires : EANA, CNFPT, ADEME
- ▶ Destinataires : services ou agents demandeurs
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

Utiliser la grille de questionnement développement durable sur les nouveaux projets

Cette grille est destinée à favoriser la prise en compte des impacts d'un projet en termes de développement durable, lors de son élaboration. Les Directeurs demanderont l'utilisation de la grille de questionnement pour les projets qu'ils jugeront pertinents, avant présentation aux élus. Dans un premier temps, un comité de suivi composé de personnes volontaires sera chargé de tester la grille sur un panel de projets, dans une logique d'amélioration continue. Il veillera à la bonne utilisation de la grille, à la formation nécessaire pour son utilisation, ainsi qu'à l'évolution de l'outil. L'utilisation de cet outil est vivement recommandée dans la mesure où cette grille facilitera progressivement l'obtention d'aides ou de bonifications éco-conditionnées.

- ▶ Pilotes de l'action : Porteurs de projet
- ▶ Partenaires : Conseil municipal ou Conseil communautaire
- ▶ Destinataires : Élus et directions
- ▶ Calendrier : 2008

-
- PRISE EN COMPTE DES FINALITÉS DU MEDAD
- Changeement climatique et atmosphère
 - Biodiversité, ressources et milieux
 - Épanouissement humain et qualité de vie
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Dynamique de développement responsable
-

DESCRIPTION DES MARCHÉS CIBLES

Véhicules légers et lourds

Nos modes de déplacement sont sans conteste la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre. L'ADEME estime qu'un trajet en voiture sur deux est inférieur à 3 kilomètres, ce qui interroge non pas seulement la technologie de motorisation mais bien les comportements individuels liés aux déplacements. Les collectivités gèrent un parc de véhicules relativement conséquent et peuvent dès lors avoir un réel impact sur le soutien aux véhicules moins polluants et sur la consommation d'énergie fossile. L'intercommunalité s'est dotée de deux véhicules hybrides pour témoigner de son engagement en faveur de la minimisation des impacts environnementaux. La majorité du parc est représentée par des véhicules individuels et des véhicules utilitaires comme des camionnettes et quelques poids lourds.

Éclairage des bâtiments - éclairage public

Les collectivités du territoire Caux vallée de Seine disposent d'un large patrimoine immobilier. La Ville de Lillebonne gère par exemple un peu plus de 100 000 m² de locaux à son échelle, entre les logements, les écoles et autres équipements municipaux. Les enjeux de développement durable liés au bâtiment sont aujourd'hui connus de tous. Ce secteur est la deuxième plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre en France. Il s'agit donc d'opter pour des constructions neuves résolument écologiques mais il est également impératif d'agir sur le patrimoine bâti existant. L'éclairage des locaux représente une consommation non négligeable d'énergie. Les moyens d'agir concernent tant les équipements vétustes ou inadaptés que les comportements de l'ensemble des utilisateurs.

Papier

Bien que la bureautique intègre de plus en plus les méthodes de travail, la consommation de papier ne cesse d'augmenter. Ses utilisations sont nombreuses et il est souvent fastidieux de repérer l'ensemble des usages qu'il en est fait (journaux, photocopies, cahiers, télécopies, communications externes...). Le papier apparaît cependant comme un produit clé dans la mise en œuvre d'une démarche d'achat responsable. Il correspond à une consommation visible qui peut également être vecteur d'exemplarité des acteurs publics. Simple de prime abord, la responsabilisation de la commande publique de papier implique de nombreuses actions parallèles visant à garantir l'efficacité de la démarche.

Les enjeux du papier sont multiples. Un arbre sert en effet à produire environ 23 ramettes. La production de papier consomme également beaucoup d'eau, et en France, presque 60 % du bois nécessaire à la consommation nationale de papier est importé.

Produits d'entretien

La consommation de produits d'entretien génère des impacts avérés sur les écosystèmes. Les conséquences sanitaires sur les personnes qui utilisent ces produits chaque jour ne sont également plus à prouver. Responsabiliser les achats de ce type de produits permet donc de répondre à de nombreux enjeux de développement durable. Au-delà de la pollution environnementale et des atteintes sur la santé, le nettoyage de bâtiments va de paire avec une importante consommation d'eau. Un recensement récent a permis de démontrer que plus de 300 produits différents pouvaient être utilisés au sein d'une collectivité. Les pratiques de nettoyage sont à remettre en question au travers de l'utilisation de nouveaux produits et de nouvelles façons de les utiliser, tout en satisfaisant à l'exigence de propreté.

Alimentation

L'alimentation est un secteur majeur à considérer dans une réflexion sur le développement durable. En effet, les impacts liés à ce secteur sont significatifs, tant au point de vue sanitaire qu'environnemental. De plus, dans un contexte d'échanges croissants à l'échelle planétaire, ce secteur peut également revêtir un enjeu de solidarité entre les peuples, en termes d'éthique et d'équité.

Au point de vue sanitaire, les risques potentiels engendrés par une utilisation excessive de produits phytosanitaires (et notamment de pesticides) sont aujourd'hui de plus en plus dénoncés.

Concernant les impacts sur l'environnement, les méthodes productivistes sont également fortement ciblées (appauvrissement des sols, pollution des milieux, émissions polluantes, etc.). Les sources et méthodes d'approvisionnement doivent également être considérées car elles peuvent engendrer des nuisances indirectes (transport des marchandises, non prise en compte de la saisonnalité des produits).

Enfin, le développement durable n'est soutenable que si celui-ci est également réellement solidaire, et cela se caractérise notamment dans le secteur de l'alimentation par le choix d'un approvisionnement éthique (prenant en considération les valeurs sociales des échanges) et équitable (en rétribuant à leur juste valeur les producteurs).

De plus en plus de mesures encouragent aujourd'hui le développement de l'agriculture biologique et le recours aux produits biologiques, notamment en restauration collective (écoles, etc.).

DÉTAIL DE L'ACTION « S'ENGAGER DANS L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE »

Véhicules légers

- Renouveler 80 % des véhicules âgés de plus de 7 ans - (Date d'échéance à définir par chaque collectivité)
- Acquérir ou louer 96 % de véhicules émettant au plus 140 grammes de CO₂ par kilomètre d'ici 2012
- Définir une politique « Véhicules » privilégiant les petites urbaines et les innovations technologiques disponibles (moteurs hybrides)
- Exiger lors de l'acquisition ou de la location de nouveaux véhicules la mise à disposition d'indicateurs de consommation et d'émissions de CO₂

Véhicules lourds

Exiger lors de l'acquisition, de la location de nouveaux véhicules ou lors du recours à une prestation de services de transport, les spécifications techniques suivantes :

- Certification des véhicules selon la norme EEV comme indiqué dans la Directive 1999/96/CE ou répondant aux exigences de la norme EURO IV a minima
- Indicateurs de consommation et d'émissions de CO₂ (dans la mesure du possible)
- Émissions sonores ne dépassant pas 75 dB (A) pour les véhicules d'une puissance comprise entre 75 et 150 kW et 77 dB (A) pour une puissance supérieure à 150 kW

Éclairage des bâtiments

Constructions neuves

- 100 % de Lampes Basse Consommation à l'intérieur des bâtiments
- Atteindre un niveau optimum d'efficacité énergétique (utilisation de matériels de gestion de l'éclairage performants : détecteur de présence, minuterie, etc.)
- Fourniture d'électricité pour l'éclairage : 20 % d'électricité verte (produite à partir de sources d'énergies renouvelables) d'ici à 2010

Bâtiments existants

- Aller vers un niveau optimum d'efficacité énergétique (utilisation de matériels de gestion de l'éclairage performants : détecteur de présence, minuterie, etc.). Remplacement progressif et systématique des ampoules existantes (à incandescence) par des ampoules Basse Consommation.
- Réduire d'ici à 2010 la consommation d'électricité (relative à l'éclairage) de 20 %
- Fourniture d'électricité pour l'éclairage : 20 % d'électricité verte (produite à partir de sources d'énergies renouvelables) d'ici à 2010

Éclairage public

Lors de la révision des marchés d'éclairage public, intégrer des attentes de résultats auprès des soumissionnaires :

- Exiger un niveau maximal d'économies d'énergie à échéance du contrat (base minimale : 20 % de baisse des consommations d'énergie sur 5 ans)
- Exiger un pourcentage d'approvisionnement en électricité verte (base minimale : 20 %)
- Baisse de l'âge moyen du parc de matériels
- Gestion des déchets (matériels déposés, etc)

Papier

- Réduction annuelle de 13 % des consommations de papier jusqu'en 2012 et approvisionnement à 100 % en papier responsable (soit recyclé, soit issu de forêts gérées durablement, soit fourni par des entreprises du secteur protégé ou en insertion) d'ici à 2010.
- Promouvoir l'éco-communication auprès des prestataires de services (intégration de clauses techniques).

Produits d'entretien

- Diminution du nombre de produits utilisés (recours à des nettoyants universels)
- Réduction d'ici à 2012 de 20 % de la consommation de produits d'entretien
- Intégration d'exigences à l'égard des prestataires de services (formation des agents d'entretien)
- Intégration d'exigences en termes de choix des produits, selon des critères environnementaux et sanitaires (dans le cas de l'achat en direct des produits par la collectivité).

Alimentation

- 20 % de produits biologiques dans la restauration collective d'ici 2012
- 100 % de certains produits types (café, thé, chocolat, etc.) issus du Commerce Équitable d'ici à 2010
- Réflexion progressive en coût global pour la fourniture d'aliments (prise en compte des incidences en terme de transport).



Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon BP 20062 • 76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40 • Fax : 02 32 84 40 41
www.cauxseine.fr